NiGlace rt

NiGlace rt
Vous propose

TROPHEE DE L'ANGELIQUE



28 - 29 JANVIER 2023

Entrée libre

PATINOIRE DE NIORT 103 AV. DE LA VENISE VERTE, 79000 NIORT

Ne pas jeter sur la voie publique

NIORTGLACE, 103 avenue de la Venise Verte, 79000 NIORT
N° Siret : 79408323800012 | N° DDCSPP : 79S2013-09
www.niortglace.fr
+ 33 (0) 6 69 12 70 28: club@niortglace.fr

Trophée de l'Angélique

Sélection France Club
Zone Sud-Ouest

NIORT
28 & 29 Janvier 2023

Patinoire de Niort
103, Avenue de la Venise Verte
79000 NIORT

NIORTGLACE, 103 avenue de la Venise Verte, 79000 NIORT
N° Siret : 79408323800012 | N° DDCSPP : 79S2013-09
www.niortglace.fr
+ 33 (0) 6 69 12 70 28: club@niortglace.fr

Sélection France Club
Région Sud-Ouest
Compétition Régionale
de Patinage Artistique

Compétition support de médailles sous réserve de validité du panel
Catégories Prioritaires : N1, N2, F1 et F2
Autres catégories non prioritaires : R1, R2, Disciplines d'expressions A,B,C,D et Adultes

Samedi 28 et Dimanche 29 Janvier 2023 – Niort
Patinoire de Niort
103, Avenue de la Venise Verte
79000 NIORT

Niort, le 18 Novembre 2022

Mesdames, Messieurs les présidents de club

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la sélection France Clubs de la zone Sud-Ouest et à la compétition régionale « Trophée de l'Angélique » qui auront lieu **les 28 et 29 janvier 2023** à la Patinoire de Niort, 103 avenue de la Venise Verte 79000 NIORT.

La sélection France Club concerne les catégories N1, N2, F1, F2 de la zone Sud-Ouest. Le règlement technique est consultable sur le site du CSNPA (Book 2022/2023). La compétition régionale concerne toutes les catégories des clubs de la ligue Nouvelle- Aquitaine et en fonction de la place disponible les autres clubs.
Le nombre de participants est limité à 160 patineurs.
La priorité sera donnée aux inscriptions pour la sélection France Club. Le club organisateur donnera la priorité aux dossiers complets parvenus dans les délais. Le comité d'organisation pourra refuser les inscriptions dès le nombre maximal de participants atteint.

Vous trouverez ci-joint les conditions et formulaires d'inscription.

Dans l'attente de vous recevoir à la patinoire de Niort

Bien sportivement,
Karine LECLERCQ
Présidente de NiortGlace

NIORTGLACE, 103 avenue de la Venise Verte, 79000 NIORT
N° Siret : 79408323800012 | N° DDCSPP : 79S2013-09
www.niortglace.fr
+ 33 (0) 6 69 12 70 28: club@niortglace.fr

COORDONNEES DU CLUB ORGANISATEUR :

Adresse club : 103, Avenue de la Venise Verte 79000 NIORT
Téléphone : 06 69 12 70 28
Mail 1 : competition@niortglace.fr Mail 2 : president@niortglace.fr
Personnes référentes : Karine LECLERCQ
Comptables : Karine LECLERCQ

Coordonnées bancaires

Intitulé du compte	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
NIORTGLACE 103 AV DE LA VENISE VERTE 79000 NIORT	15519	39105	00020815701	18

Domiciliation CM NIORT STE PEZENNE

N° de compte international - International Banking Account (IBAN)
FR76 1551 9391 0500 0208 1570 118

Domiciliation - Business Identifier Code (BIC) CMCIFR2A

TARIFS INSCRIPTIONS :

Patineurs Nationaux : 45 euros
Patineurs Fédéraux : 45 euros
Patineurs Régionaux : 38 euros
Patineurs Adulte : 45 euros

DATES CLES :

Date limite d'inscription : 24/12/2022
Date limite de paiement : 31/12/2022
Date limite de saisie des feuilles de programmes : 03/01/2023
Parution des horaires prévisionnels : 13/01/2023
Date limite d'envoi des musiques : 14/01/2023
Publication du tirage au sort : au plus tard le 20/01/2023

SITE INTERNET POUR INFORMATION

http://www.niortglace.fr (espace compétition)

REGLEMENT ADMINISTRATIF :

- Les patineurs devront être en possession, à la date limite des inscriptions, d'une **licence compétition** ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la **saison 2022-2023** et de leur carnet de classement.

- Les patineurs devront être inscrits dans la catégorie correspondant à leur critère d'âge conformément au règlement. Ils doivent posséder les **tests exigés** par celui-ci à la **date limite des inscriptions**.

- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents **à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.

- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent règlement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant en charge des inscriptions dans leur association.
Les bulletins d'inscriptions devront être transmis par mail aux adresses indiquées page 1 du présent **avant la date limite d'inscription.**
De même les carnets de classement devront être transmis par mail en même temps que les inscriptions.

- Les **musiques** devront être envoyées à l'avance par **e-mail au format MP3** en pièce jointe à competition@niortglace.fr ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) aux mêmes adresses ; le sujet de cet e-mail doit être au format : *division, catégorie, sexe, Nom et Prénom du patineur, et* (ex : **R2 Novice M DEGLACE Axel**). Néanmoins le patineur devra prévoir un CD de sécurité et clé USB avec la seule musique de son programme.

- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. Ce dernier se réserve le droit de prolonger la date limite d'inscription, au cas par cas, afin d'atteindre la complétude des inscriptions.

- Le règlement des **inscriptions** se fera **avant la date limite de paiement** :
  - soit par chèque libellé à l'ordre du club organisateur,
  - soit par virement au compte référencé page 1 du présent annoncement avec un libellé de type "Trophée de l'Angélique - Nom du club"

Le non-paiement intégral des inscriptions entrainera la désinscription des patineurs du club concerné.

- Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).

- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA : ***''lien vers saisie des éléments''***.

- La publication des horaires prévisionnels, le tirage au sort, la diffusion des résultats se feront aux dates indiquées sur le présent annoncement.

- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition **déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages** survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et les encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et **renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants**.

- Le club organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration concernant les patineurs inscrits et leurs accompagnants.

- **Les réclamations** sont définies et réglementées par **le règlement général des officiels d'arbitrage**. Les personnes participant à une compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrits par la FFSG. Les Patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs **sont tenus d'obéir aux instructions des Officiels d'Arbitrage en charge de la Compétition.** En cas de manquement à ce devoir, le club et/ou l'officiel

concerne pourra(ont) demander au Président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline. Si un concurrent d'une Compétition, s'exprime en public d'une façon inappropriée ou fait en public des commentaires inappropriés sur les résultats d'une Compétition ou sur un officiel d'arbitrage ou ses décisions, y compris sur les

notes données ou décisions prises par un officiel d'arbitrage, le club et/ou l'officiel concerne pourra(ont) demander au président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline.

- L'acceptation du présent règlement autorise le club organisateur ou l'un de ses partenaires à des prises de vues des patineurs (photo ou vidéo) et à leur diffusion sur tout type de média (diaporama, site internet du club organisateur, réseaux sociaux du club organisateur, presse, …)

REGLEMENT TECHNIQUE

- Le règlement technique pour les catégories N1 - N2 – F1 – F2, des disciplines d'expression A, B, C et D et des catégories adultes est décrit dans le **« book saison 2022-2023 »** produit par la **CSNPA**.

- Le règlement technique pour les catégories R1 et R2 est décrit dans le règlement technique de la zone Nord-Ouest.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

RESTAURATION DANS LA PATINOIRE :

- Vous trouverez une buvette avec une restauration rapide (sandwichs, hot- dog, paninis, etc…), ouverte sur toute la durée de la compétition
- Sur réservation préalable, possibilité pour les entraîneurs de déjeuner sur place (un document pour la réservation vous sera envoyé prochainement).

HÔTELS

- Notre hôtel partenaire IBIS Sport: Hôtel ibis Niort Marais Poitevin, à quelques minutes de la patinoire



Pour bénéficier des tarifs partenaire, cliquer ici : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

RESTAURANT A PROXIMITE

- Notre restaurant partenaire, accessible à pied depuis l'hôtel et à quelques minutes de la patinoire : Le Villagio, Zone de la Mude, Avenue de la Rochelle, 79000 Bessines



NIORTGLACE, 103 avenue de la Venise Verte, 79000 NIORT
N° Siret : 79408323800012 | N° DDCSPP : 79S2013-09
www.niortglace.fr
+ 33 (0) 6 69 12 70 28: club@niortglace.fr



NIORTGLACE, 103 avenue de la Venise Verte, 79000 NIORT
N° Siret : 79408323800012 | N° DDCSPP : 79S2013-09
www.niortglace.fr
+ 33 (0) 6 69 12 70 28: club@niortglace.fr